



## MODALITE D'ELECTIONS

Conformément aux statuts adoptés le 28 juin 2017,

### Article 6.1

Le Char est administré par un Comité Directeur de 15 membres élus qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à un autre organe du CHAR.

### Article 6.3

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par les membres de droits du club à l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans.

Les conditions pour être candidat au Comité Directeur du CHAR sont :

- Avoir dix huit ans révolus au jour de l'élection ;
- Etre licencié au CHAR à la date limite de dépôt des candidatures.

Ne peut être élues au Comité Directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règlements techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.



Par décision du Comité d'Administration en date du mercredi 16 mai 2018, les modalités pour proposer sa candidature à un poste au sein du comité directeur du Club de Hockey Amateur de Rouen sont les suivantes :

- Adresser sa lettre de motivation avec photo par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le vendredi 25 mai minuit, caché de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Monsieur Thirion Jean-Patrick  
840, route de longuerue  
76 750 Pierreval

- Envoyer par mail sa lettre de motivation avec photo au plus tard le vendredi 25 mai minuit à l'adresse suivante : [contact@char76.fr](mailto:contact@char76.fr)

L'ensemble des candidatures seront affichées sur les panneaux d'informations du club et sur le site internet du Club de Hockey Amateur de Rouen ([www.hockeyrouen.com](http://www.hockeyrouen.com)) le jeudi 31 mai 2018.